



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitianana - Tanindrazana - Fandrosoana

HAUTE COUR CONSTITUTIONNELLE  
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS  
UNITE DE GESTION DE PASSATION DES MARCHES

## Avis de Consultation Ouverte

N° 020-HCC/DC.23

1. Le HAUTE COUR CONSTITUTIONNELLE invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " Fournitures d'habillements dans le cadre de l'élection Présidentielle 2023 [ a commandes ] ".

Les fournitures constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2016 - 055 du 25 Janvier 2017 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À commande.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : Haute Cour Constitutionnelle

Rue : Rabobalahy, Ambohidahy

Etage / Numéro de Bureau : Nouveau bâtiment 1er étage

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré la Haute Cour Constitutionnelle, rue,Rabobalahy Ambohidahy, nouveau biment 1er age, bureau de la PRMP et moyennant le palement d'un montant non remboursable de:

- Lot 1: dix mille Ariary (Ar10 000.00)

Le palement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le palement devra être effectué :

- Soit en espèce

- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir à la Haute Cour Constitutionnelle, rue,Rabobalahy Ambohidahy, nouveau bâtiment 1er étage, bureau de la PRMP au plus tard le 30/11/2023 à 10 H 00 Min et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de:

- trente-cinq mille Ariary (Ar35 000.00)

, ou son équivalent en monnaie librement convertible. Elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes :

- Soit par Caution Personnelle et Solidaire d'un organisme agréé par le Ministère des Finances

- Soit par Garantie Bancaire

- Soit par Chèque de Banque libellé au nom du Monsieur le Receveur Général d'Antananarivo et versé au trésor public.

